

Partenariat public-privé en Afrique : intérêts et limites

19 avril 2023

Initié en Afrique dans les années 2000, en réponse au sous-investissement dans le secteur agricole, le développement des partenariats public-privé (PPP) s'est renforcé après la crise alimentaire de 2008, car les investisseurs y voyaient des opportunités de développement d'activités productives. Les auteurs d'un [article](#) paru dans *Cahiers Agricultures*, en mars 2023, analysent les effets spécifiques du PPP mis en place en 2009 par des producteurs et l'État du Sénégal. Sur 2 500 ha, le projet visait l'aménagement d'un nouveau type de « périmètre irrigué », avec un partage des coûts d'investissement et des responsabilités entre institutions publiques et producteurs agricoles. Il s'accompagnait d'un souhait d'amélioration du fonctionnement de la filière rizicole : financement et intensification de la production, transfert de technologies, développement des organisations professionnelles, organisation de la commercialisation. Portant sur Diama et Ross-Béthio, deux communes du delta du fleuve Sénégal, l'étude a qualifié les innovations techniques et organisationnelles. Elle a mesuré leurs effets sur le rendement et l'intensité culturale (rapport entre la surface cultivée annuellement et la surface cultivable), en les comparant à ceux d'autres riziculteurs de la zone, non bénéficiaires du PPP. Quatre variables ont été calculées : superficie cultivée, coûts de production, revenu total et marge bénéficiaire (figure ci-dessous).

Comparaison des moyennes des statistiques de la production rizicole entre les riziculteurs bénéficiaires du 3PRD et les non-bénéficiaires

	Superficie moyenne cultivée (ha)	Revenu brut moyen (FCFA)	Coût de production moyen (FCFA)	Marge moyenne (FCFA)
Riziculteurs 3PRD	13,34	10 252 039	4 629 197	5 622 842
Autres riziculteurs	1,89	2 661 266	662 907	1 998 359

Source : *Cahiers Agricultures*

Lecture : 3PRD = Projet de promotion du partenariat rizicole dans le Delta.

Les résultats indiquent que les riziculteurs impliqués dans le PPP obtiennent des revenus supérieurs, liés à une surface exploitée plus importante ainsi qu'à la contractualisation avec une rizerie locale. Celle-ci permet la vente du riz à un prix légèrement supérieur à celui du marché. Le projet favorise une autonomisation des producteurs, qui décident du moment où ils réalisent certaines opérations, mais la forte salinité des sols – du fait des conséquences négatives de certains aménagements réalisés dans le cadre du PPP – compromettent ces résultats. Les charges de production sont élevées et les rendements obtenus inférieurs à ceux espérés : les difficultés rencontrées par les producteurs pour la culture en hivernage sont en cause (manque de

moissonneuses entraînant un décalage de récolte et de mise en culture, difficultés d'accès aux parcelles). La préconisation de la FAO, d'inclure les plus petits producteurs dans ce type de projet, n'est pas respectée, comme pour d'autres projets (Tanzanie, Ghana, Malawi, Burkina). Pour les auteurs, ces problèmes devront être résolus pour assurer le retour sur investissement et pour que ce projet inspire de futurs aménagements hydro-agricoles, au Sénégal ou ailleurs.

Amandine Hourt, Centre d'études et de prospective

Source : [Cahiers Agricultures](#)